

Achat d'un équipement de travail neuf

Se poser les questions essentielles



Un investissement réfléchi pour un travail en toute sécurité : pas si facile l'achat d'une machine, prenez votre temps...



Ai-je bien précisé ma demande auprès du vendeur afin d'acheter une machine adaptée aux activités prévues ?

Ai-je récupéré la notice d'instructions (machine) ou manuel d'utilisation (tracteur) en français ?



Ai-je récupéré la déclaration CE de conformité (machine) ou le certificat de conformité (tracteur) en français ?

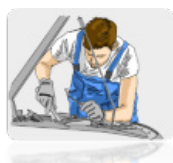


Est-ce que je connais le niveau sonore de la machine ?



Est-ce que la machine nécessite des vérifications périodiques ?

- Si oui, sont-elles incluses dans le contrat de vente ?
- Si non, à qui puis-je m'adresser pour les vérifications périodiques ?



Est-ce que je connais le délai d'intervention en cas de panne ?

Est-ce que je peux intervenir seul en maintenance sur la machine ou suis-je totalement dépendant ?



Est-ce que je peux monter ou assembler n'importe quel équipement complémentaire sur ma machine ?



Dois-je intervenir ou non en hauteur ?

- Si oui, est-ce que je bénéficie d'une formation par le vendeur ?

En cas de doute ou d'interrogation, pour vous aider, vous pouvez contacter :

- La prévention des risques professionnels de la MSA Midi-Pyrénées Nord
Tél : 05 63 21 61 99 ou par mail : contactprp.blf@mpn.msa.fr
- La prévention des risques professionnels en agriculture de la DREETS Occitanie (Patrice Bascou)
Tél : 06 48 24 97 36 ou par mail : patrice.bascou@dreets.gouv.fr



Pour toutes questions concernant l'utilisation des équipements de travail, se reporter à la fiche « Questions essentielles à se poser lors de l'utilisation d'un équipement de travail »